



MAIRIE  
DE  
VOLONNE

(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19  
En exercice..... : 19  
**PRÉSENTS..... : 10**  
Qui ont pris part à la DCM. : 10  
**Date de la CONVOCATION :**  
**2 juillet 2025.**

dcm 04 / 250709

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 9 juillet 2025)**

Envoyé en préfecture le 31/07/2025

Reçu en préfecture le 31/07/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250709-04\_250709-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 9 juillet, à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Renée VIARD-SIRI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER.

. **ABSENTS (09)** : Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Adrien ETIENNE, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Renée VIARD-SIRI

. **OBJET** : Transfert de domanialité entre le Département et la Commune (RD404 chemin des lavandes).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 3111.1 à L.3342.2 et sa partie réglementaire ;

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et son article L.3112-1 ;

VU l'article L.131-4 du Code de la Voirie Routière dispensant d'enquête publique les délibérations de classement et déclassement dès que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de circulation ou de desserte assurées par la voie ;

CONSIDERANT la demande du Département en date du 11 mars 2025 proposant à la Commune de VOLONNE le déclassement de la voie communale « Route de Sourribes » et de la parcelle AC163, d'une surface de 1368 m<sup>2</sup>, au droit du lotissement « Les Démesses », afin de sécuriser la circulation des usagers pour rallier la Commune de Sourribes à la route départemental 404 (RD404) ;

CONSIDERANT la demande du Département en date 11 mars 2025 proposant le déclassement d'une portion de la route départementale 404, d'une surface de 1355 m<sup>2</sup>, du domaine routier départemental en vue de son classement dans le domaine public routier communal de VOLONNE ;

CONSIDERANT qu'il n'est pas porté atteinte aux fonctions de circulation de la RD404 ;

VU le plan annexé portant délimitation du domaine public communal à transférer au Département ;

VU le même plan annexé portant délimitation du domaine public départemental à transférer à la Commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (10 voix POUR)** :

- **D'APPROUVER** le transfert de domanialité entre la Commune et le Département de la voie communale « Route de Sourribes » au droit du lotissement « Les Démesses », afin sécuriser la circulation des usagers pour rallier la Commune de Sourribes à la RD404, du domaine public communal en vue de son classement dans le domaine public départemental ;

- **D'APPROUVER le transfert de domanialité entre la Commune du domaine public routier départemental en vue de son classement dans le domaine public routier communal ;**
- **D'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légimité.

Publié le : 04/08/2025